

ait demandé le consentement unanime pour revenir aux motions. Nous nous sommes rendus à sa demande. Toutefois, les rapports comme celui-là sont ordinairement déposés au début de la séance, ce qui donne à l'opposition, après l'appel de l'ordre du jour, la chance de poser des questions au sujet des rapports, et les questions sont livrées au public au moment où le rapport est déposé.

Lorsque nous revenons aux motions à six heures moins quart, nous ne pouvons pas poser de questions comme nous le pouvons à l'appel de l'ordre du jour, et il nous faut attendre au lendemain. Donc, la procédure inhabituelle que nous venons d'adopter suscite des difficultés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis sûr que le député a compris pourquoi nous avons tardé jusqu'ici. L'expérience acquise lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre m'a permis de constater que, lorsque je réfléchissais un peu plus longtemps aux questions que je posais, mes questions étaient plus au point que si je les lançais à l'aveuglette.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il y aurait eu de très bonnes raisons pour ce retard, si le premier ministre avait eu l'intention de faire une déclaration. Mais tout ce qu'a fait le premier ministre, c'est de déposer un rapport et de faire publier un communiqué. Il n'a fait aucun exposé. A mon avis, il aurait dû le prononcer dès le début de la séance.

L'hon. M. Chevrier: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'a pas approuvé mon interprétation de ce qu'il a dit pendant la première partie du débat.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Chevrier: En l'occurrence, le premier ministre a déclaré...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette, mais je ne saurais permettre qu'on s'engage dans un débat à la suite du dépôt d'un document. La seule déclaration qui a été faite tendait à consigner au compte rendu le dépôt du document sur le bureau de la Chambre. J'ai cru qu'il serait acceptable de formuler des observations, mais la façon de procéder que nous avons suivie est tout à fait contraire à notre pratique habituelle. Je propose à l'honorable député de Laurier de réserver les questions de cette sorte jusqu'au prochain moment opportun, c'est-à-dire l'ouverture de la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il répondrait à une seule question? Je reprendrai ensuite mon siège? (*Exclamations*)

Des voix: Règlement!

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Chevrier: Voici ma question. Au sujet du rapport que le premier ministre vient tout juste de déposer, le gouvernement a-t-il préparé un programme en vue de l'exécution de la mesure législative que, sauf erreur, le rapport renferme?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a dit: «La mesure législative que, sauf erreur, le rapport renferme». Je lui dirai simplement que lorsqu'il aura vu le rapport, il sera en mesure de comprendre la situation, ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle, apparemment.

L'hon. M. Chevrier: Je veux parler des recommandations qui peuvent comporter quelque mesure législative.

M. l'Orateur: La Chambre reprend maintenant les travaux qu'elle a interrompus, de l'assentiment unanime, pour permettre au premier ministre de déposer un document.

LES SUBSIDES

La Chambre de nouveau formée en comité des subsides, sous la présidence de M. Morton.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de la production et des marchés—

8. Administration, y compris des contributions à des organismes agricoles pour aider à la vente des produits agricoles, subordonnée à l'approbation du Conseil du Trésor (y compris l'ancien poste d'Administration de l'Office des produits agricoles), \$1,001,970.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, on m'a posé une question, et j'ai ici les renseignements demandés: 1959-1960, matériaux et approvisionnements; Conseil canadien des apiculteurs, industrie des produits avicoles, Association canadienne des restaurateurs, Corporation des agronomes, Salon national de l'agriculture, École supérieure de l'agriculture de Sainte-Anne, publications destinées aux consommateurs.

Pour 1960-1961, location de locaux et de matériaux pour des congrès et des expositions, service de clichage pour la publicité commandée par la section des consommateurs dans les journaux et à la télévision, brochure «Le Canada fête l'année mondiale des graines de semence». Institut des produits avicoles, Conseil canadien des apiculteurs et divers.

(Le crédit est adopté.)

9. Loi sur la stabilisation des produits agricoles—Exécution, \$536,013.

(*Texte*)

M. Boulanger: Monsieur le président, j'aurais quelques commentaires à faire à propos de la stabilisation des prix des produits agricoles.